

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU LUNDI 16 SEPTEMBRE 2024**

Date de convocation : 10 septembre 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Délibérations	CONSEILLERS			
	Présents	Pouvoirs	Absents	Votants
Pour la délibération n°24-072 à 24-084 incluse	24	07	02	31
Pour la délibération n°24-085	22	07	04	29
Pour la délibération n°24-086 à 24-097 incluse	24	07	02	30
Pour la délibération n°24-098	23	07	03	30
Pour la délibération n°24-099 à 24-100 incluse	22	07	04	29
Pour la délibération n°24-101 à 24-109 incluse	24	07	02	31

Secrétaire : M. RIVET

**PRÉSENTS :** M. PRIOLLAUD Maire, Mme TERLEZ, M. BIDAULT, Mme PERCHET, M. PIRES, Mmes ROUZÉE, OUADAH Adjoints, M. JUHEL, Mme LETOURNEUR, M. GERMAIN, Mmes KOUYOUMDJIAN, VANDAMNE, M. GAUTIER, Mme LEMAN, Mme MICHAUD, M. NIEL, Mme DUCASTEL MM. TOKDEMIR, RIVET, ORTEGA Mme LÉOSTIC, M. BALSAN, Mme LESAULNIER, M. THOMAS Conseillers municipaux.

8

**ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :**

- M. Jean-Pierre DUVÉRÉ ayant donné pouvoir à M. Daniel GERMAIN
- Mme Sylvie LANGEARD ayant donné pouvoir à Mme Marie-Dominique PERCHET
- M. Jean-Louis BAUCHARD ayant donné pouvoir à M. José PIRES
- M. Daniel JUBERT ayant donné pouvoir à Mme Anne TERLEZ
- M. Christian WUILQUE ayant donné pouvoir à François-Xavier PRIOLLAUD
- M. Gaëtan BAZIRE ayant donné pouvoir à Mme Maryline MICHAUD
- M. Philippe BRUN ayant donné pouvoir à Mme Nolwenn LÉOSTIC

**ABSENT :** M. SAVY, Mme SEGHIR

\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$

**DÉLIBÉRATION : 24-099 Modification de la convention à disposition de locaux entre la Ville de Louviers et MonLogement27 au profit d'acteurs de proximité**

**CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE**

**PAR TRANSMISSION EN SOUS-PRÉFECTURE**

**DES ANDELYS**

**PAR VOIE ÉLECTRONIQUE LE**

**AFFICHÉ LE**

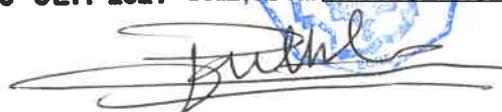
**19 SEP. 2024**

**19 SEP. 2024**

**Le Maire**

**François-Xavier PRIOLLAUD**

Accusé de réception en préfecture  
027-212703755-20240916-24-099-DE  
Date de télétransmission : 19/09/2024  
Date de réception préfecture : 19/09/2024



Accusé de réception en préfecture  
027-212703755-20240916-24-099-DE  
Date de télétransmission : 19/09/2024  
Date de réception préfecture : 19/09/2024

**N° 24-099**

**MODIFICATION DE LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION  
DE LOCAUX ENTRE LA VILLE DE LOUVIERS ET  
MONLOGEMENT27 AU PROFIT D'ACTEURS DE PROXIMITÉ**

**RAPPORT**

Par délibération n°24-022 du 12 février 2024, le Conseil municipal autorise monsieur le Maire à signer une convention de mise à disposition d'un local de Monlogement27 à la Ville de Louviers au profit d'acteurs de proximité dont le Centre d'information sur le droit des femmes et des familles [CIDFF] et l'association Ifep.

Après échanges, Monlogement27 a souhaité compléter la convention initiale et apporter des modifications.

Les principaux changements portent sur :

**Article 1 : Objet de la convention**

Il est précisé que la convention de mise à disposition gratuite ne coexiste que dans le cadre de la convention d'utilisation de l'abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties, en cas d'arrêt du dispositif, Mon logement27 se réserve la possibilité de facturer tout ou partie des sommes engagées dans la réalisation de l'action.

**Article 2.3 : Etat des lieux**

Il est précisé qu'il a été remis à la ville 20 clés et 6 badges et que la ville s'engage à la sortie des lieux à restituer le jeu complet de clés et de badges. En cas de perte d'un badge la ville s'engage à régler les sommes dues en compensation de leurs pertes, soit la somme de 15€ par badge programmé à la date de la signature de la présente convention.

**Article 6 : Assurance – responsabilité**

Les locaux sont assurés par Mon Logement27, en qualité de propriétaire.

La ville fournira une attestation de son assureur certifiant que sa responsabilité civile est couverte pour l'activité qu'elle organise dans les locaux. La ville répondra des dégradations causées aux locaux mis à disposition pendant le temps qu'elle en aura la jouissance et commises tant par elle-même que par ses membres et les utilisateurs des lieux mis à disposition.

**Article 8** : Durée –renouvellement :

La convention est consentie pour une durée de 3 ans. Elle prendra effet rétroactivement à compter du 21 février 2024.

Chaque partie aura la faculté de dénoncer cette convention à tout moment par lettre recommandée avec accusé de réception en observant un préavis égal à 1 mois.

**Article 10** : Sous location – cession

Le bailleur autorise la ville à sous louer le local, conformément à ses statuts. Cette sous location devra cependant être préalablement portée à la connaissance du bailleur.

D'une manière générale, le preneur s'engage à informer le bailleur de toutes les entrées et sorties des sous locataires.

**Article 12** : Mention sur la protection des données personnelles.

## **DÉCISION**

**LE CONSEIL**, ayant entendu le rapporteur et après avoir délibéré

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** la délibération n° 18-011 en date du 21 décembre 2018 portant sur la mise à disposition de locaux entre la Ville de Louviers et Eure Habitat au profit du conseil citoyen,

**Vu** la délibération n° 20-175 en date du 23 décembre 2020 portant avenant à la convention de mise à disposition de locaux entre la Ville de Louviers et Eure habitat au profit d'acteurs de proximité,

**Vu** la délibération n°24-022 en date du 12 février 2024 portant convention de mise a disposition de locaux entre la ville de louviers et monlogement27 au profit d'acteurs de proximité,

**APPROUVE** les modifications présentées de la convention de mise à disposition d'un local de Monlogement27 à la Ville de Louviers au profit d'acteurs de proximité.

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la nouvelle convention jointe en annexe, ainsi que tout autre document s'y rapportant.

**DIT** que la Ville de Louviers assure le règlement des charges locatives du local mis à disposition.

**Adoptée à l'unanimité**

**Mme Anne TERLEZ et M. Daniel GERMAIN intéressés ne prennent pas part au vote**

**Pour copie conforme  
Le Maire,**

**François-Xavier PRIOLEAUD**

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'F. Prioleaud', written over a blue octagonal official stamp. The stamp contains the text 'VILLE DE LOUVIERS' at the top and 'Maire' at the bottom, with a central emblem.

Accusé de réception en préfecture  
027-212703755-20240916-24-099-DE  
Date de télétransmission : 19/09/2024  
Date de réception préfecture : 19/09/2024